

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE
DE STATIONNEMENT
CENTRES SOCIAUX AVENIR JEUNES
SCENE OUVERTE**

Arrêté n°304- Juillet 2023-ST

DF/AB

Le Maire de la Ville de CAUDRY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles, L.2213-1, L.2213-2, et L.2213-3,

Vu l'article 417-6 du Code de la Route,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu la demande en date du 20 juin 2023 de Monsieur Yves NIVESSE, représentant le Centre Social AVENIR JEUNES MARIOT-MAUPASSANT, relative à l'interdiction de stationnement sur le parking des Ateliers Culturels rue Jacquard en vue de la manifestation « SCENE OUVERTE » qui se déroulera le vendredi 25 août 2023 de 18 à 21 h (plan ci joint).

Considérant qu'en cette occasion il y a lieu de réglementer le stationnement des véhicules,

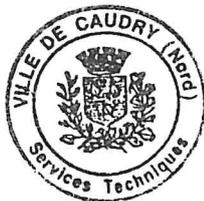
ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le jeudi 24 août 2023 de 07 h au Lundi 28 Août 20 h , le stationnement sera interdit à tous les véhicules sur le parking des Ateliers Culturels rue Jacquard , en raison de la manifestation organisée par le Centre Social AVENIR JEUNES MARIOT-MAUPASSANT.

ARTICLE 2 : La signalisation requise sera mise en place par les Services Municipaux.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille – 5, Rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 LILLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Madame la Commandante de Brigade de Gendarmerie et Monsieur le Chef de la Police Municipale seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Caudry, le 11 juillet 2023

Le Maire,
Conseiller Départemental,


Frédéric BRICOUT



Scène ouverte "Quartier d'Été État" aux Ateliers Culturels
Vendredi 25 Août 2023

de 18h à 21h

Référent: Gérald Lecoq - glecoq.csmm@gmail.com

